



**Bureau du Premier Ministre**

**Birleflu, République sahraouie, 08 Novembre 2021**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE : LA RÉPUBLIQUE SAHRAOUI PRÉSENTE SON PLAN NATIONAL DU CLIMAT, INDC :**

Depuis l'un des endroits les plus difficiles au monde – les zones libérées et les camps de réfugiés - le gouvernement de la République sahraouie a préparé à titre « indicatif », une Contribution Déterminée au niveau National (iNDC) pour le Sahara occidental, défiant l'injustice et le colonialisme climatique et exposant une vision pour l'action dans ce domaine. L'iNDC sera lancé pour coïncider avec les négociations de la COP26, dont le peuple sahraoui et son gouvernement sont exclus en raison du conflit, de l'occupation et de la realpolitik.

Le Maroc occupe trois quarts du Sahara occidental de manière militaire illégale. Ses revendications sur le territoire ont été réfutées par la Cour Internationale de Justice et d'autres tribunaux dans le monde, y compris la Cour de justice de l'UE, ainsi que par l'ONU, qui considère le Sahara occidental comme un territoire non autonome - une colonie. Malgré cela, le Maroc a exploité les mécanismes de financement et de gouvernance climatique pour se positionner comme un leader climatique et renforcer son occupation, incluant le Sahara occidental dans les calculs de ses émissions territoriales et ses mesures de réduction et d'adaptation prévues. Le Maroc a sollicité auprès du MDP Mécanisme de Nations Unies pour le Développement le financement des énergies renouvelables au Sahara occidental occupé et a utilisé d'autres financements privés dans le cadre de programmes de compensation pour développer des infrastructures d'énergies renouvelables dans les zones occupées.

Alors qu'ils vivent sous l'occupation, ou en tant que réfugiés exposés à certains des pires impacts du changement climatique, le peuple du Sahara occidental est exclu des mêmes mécanismes internationaux de financement et de gouvernance climatiques dont bénéficie le Maroc occupant. Le gouvernement sahraoui élu ne peut pas accéder au financement climatique international ou au soutien technique qui permettrait à son peuple de s'adapter à l'aggravation des impacts de la crise climatique, car la République arabe sahraouie démocratique (RASD) n'est pas encore un État membre de l'ONU.

**« La gouvernance climatique mondiale favorise ainsi systématiquement le Maroc tout en excluant la RASD, aidant le Maroc à renforcer son occupation tout en refusant aux Sahraouis les moyens de faire face à la crise climatique »,** explique Nick Brooks de Garama 3C Ltd, qui a soutenu le développement du iNDC sahraoui. **"Non seulement est-ce un cas d'injustice climatique extrême, mais c'est un exemple littéral de colonialisme climatique."**

Contrairement à d'autres pays en développement, la RASD ne peut pas accéder aux ressources dont elle a besoin pour élargir l'accès aux énergies renouvelables, renforcer sa résilience aux tensions et aux chocs climatiques, ou s'adapter à l'aggravation des impacts du changement climatique.

La RASD ne peut pas être admise à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ou signataire de l'accord de Paris, ce qui signifie que les Sahraouis ne peuvent pas s'exprimer sur le changement climatique dans le cadre du système des Nations Unies.

**« Non seulement notre peuple est soumis à une occupation brutale, mais il est également en première ligne de la crise climatique », a déclaré M. Adda Brahim, ministre de l'Environnement et des Ressources en eau du gouvernement sahraoui. "Nous n'avons pas de temps à perdre. Notre iNDC identifie les actions qui peuvent être prises en compte dans les circonstances actuelles, et les actions qui peuvent être prises une fois le processus de décolonisation de l'ONU terminé. Surtout, cela souligne notre besoin de pouvoir accéder au financement climatique et de participer aux mécanismes de gouvernance climatique, y compris les négociations, conformément aux principes de justice climatique énoncés dans l'Accord de Paris. Nous demandons une pleine participation aux processus de la CCNUCC, y compris la soumission de NDC formelles, dont le développement devrait être soutenu par les mêmes mécanismes d'assistance financière et technique qui sont ouverts aux autres pays en développement vulnérables ».**

- L'iNDC a été développé par une équipe d'experts sahraouis et internationaux, coordonnée par Garama 3C Ltd. Toutes les parties ont contribué au développement du NDC sur une base volontaire.
- Téléchargez le texte du NDC sur <https://www.spsrasd.info/news/fr>.
- Pour plus d'informations sur l'iNDC sahraoui, veuillez contacter M. Saleh Brahim du ministère sahraoui de l'Environnement et des Ressources en eau ([polisario.sahralibre.polisario@gmail.com](mailto:polisario.sahralibre.polisario@gmail.com)).

#### CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE L'INDC :

- Le NDC est un document officiel qui définit ce qu'un pays a l'intention de faire pour lutter contre le changement climatique par l'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et l'adaptation (réduction des risques liés au changement climatique et traitement des impacts). Les pays qui ont signé l'Accord de Paris sont tenus de soumettre des NDC au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La RASD ne peut pas signer l'Accord de Paris car elle n'est pas encore membre de l'ONU ou partie à la CCNUCC. Néanmoins, cet iNDC indique l'engagement du gouvernement sahraoui à lutter contre le changement climatique et à être inclus dans les mécanismes internationaux pertinents.
- L'iNDC sahraoui met en évidence les mesures qui peuvent être prises immédiatement pour: faire face aux risques d'inondation dans les camps; fournir une énergie renouvelable innovante à petite échelle aux réfugiés et aux familles nomades; établir des systèmes de surveillance des émissions, de la santé environnementale et du climat; coordonner la planification des changements climatiques dans tous les ministères; et renforcer les capacités grâce à la formation et à l'éducation sur le changement climatique.
- L'iNDC identifie des mesures pour: effectuer des évaluations complètes des risques climatiques pour la RASD; examiner et améliorer la planification des infrastructures pour les risques liés aux changements climatiques le long de la côte ; protéger les écosystèmes marins et côtiers vulnérables ; et aborder les impacts du mur militaire marocain de séparation sur les écosystèmes.
- L'iNDC souligne la nécessité pour la RASD d'accéder au financement climatique afin de mettre en œuvre ces mesures, et d'accéder aux mécanismes de gouvernance climatique, y compris les négociations climatiques conformément aux principes de justice climatique énoncés dans l'Accord de Paris. Ces principes exigent la pleine participation de la RASD aux processus de la CCNUCC, y compris la soumission d'un NDC formel, dont le développement devrait être soutenu par les mêmes mécanismes d'assistance financière et technique qui sont ouverts aux autres pays en développement vulnérables.

## CONTEXTE GÉNÉRAL DU SAHARA OCCIDENTAL :

- Le Sahara occidental est désigné par les Nations Unies comme territoire non autonome, désignation utilisée pour les territoires dans lesquels le processus de décolonisation est incomplet<sup>1</sup>.
- La Cour internationale de justice a conclu en 1975 qu'il n'y avait aucun lien de souveraineté entre le Maroc et le Sahara occidental et a souligné le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance. Faisant fi de cette décision, le Maroc a envahi le Sahara occidental alors que l'Espagne - la puissance coloniale de jure sur le territoire - se retirait.
- Le Front POLISARIO - le mouvement de libération nationale sahraoui - a résisté à l'occupation militaire du Maroc et a proclamé la République arabe sahraoui démocratique (RASD) en février 1976. L'ONU reconnaît le Front Polisario comme le représentant légitime du peuple du Sahara occidental. La RASD possède tous les attributs d'un état pleinement fonctionnel, a été reconnue par plus de 80 pays, et est un membre fondateur de l'Union africaine.
- La guerre a fait rage au Sahara occidental jusqu'en 1991, lorsque l'ONU a négocié un cessez-le-feu et promis un référendum sur l'autodétermination. Ce référendum n'a jamais eu lieu. En novembre 2020, le cessez-le-feu a été rompu lorsque le Maroc a envahi une zone tampon démilitarisée pour disperser les civils sahraouis qui protestaient contre l'exploitation par le Maroc des ressources naturelles du Sahara occidental et leur exportation via la zone démilitarisée.
- Aujourd'hui, le Sahara occidental est divisé entre une zone occupée par le Maroc et une autre sous contrôle de la RASD. Ces deux zones sont physiquement séparées par une berme, le mur militaire de la honte, une barrière physique construite par le Maroc, constituée de fortifications, de terrassements, de clôtures et de champs de mines.
- Une proportion considérable de la population sahraoui vit dans des camps de réfugiés en Algérie, où elle est régulièrement exposée à des inondations dévastatrices, des chaleurs extrêmes, des tempêtes de poussière et des pénuries de nourriture et d'eau. Les autres Sahraouis vivent sous occupation marocaine et sont systématiquement exclus et discriminés par les autorités marocaines d'occupation. Les Sahraouis dans le territoire occupé ont signalé une augmentation de la répression par les forces de sécurité marocaines depuis la reprise des hostilités armées, notamment des perquisitions, des arrestations, des enlèvements et des actes de torture. Le rapport annuel 2021 de Freedom House sur la situation des droits civils et politiques dans le monde classe le Sahara occidental occupé parmi les territoires les plus préoccupants en termes de libertés politiques<sup>2</sup>.



---

<sup>1</sup> <https://www.un.org/dppa/decolonization/en/nsgt>

<sup>2</sup> <https://freedomhouse.org/countries/freedom-world/scores>